

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

le 7 juillet 1983 - 20 h 30

Présents : MM. BERNARD - HALFORD - Mme VANLERBERGHE - MM. LELONG - PICOU - JOZWAK - MAQUET - LELARD - HARMSWORTH.

Absents : MM. DOUET - SZAJNER.

Secrétaire de séance : M. HARMSWORTH.

- Lecture des décisions concernant les festivités du 14 juillet.
- 16 juillet : frites - saucisses. Permanence de M. John HARMSWORTH de 21 h à 3 h (+ Charly).
- Lecture du compte rendu de la séance du 13 mai par le Maire. Rappel des points :
 - Ménage de la Maison des Loisirs : 2 heures supplémentaires ne sont pas considérées nécessaires. La propreté est acceptable. Un appel sera fait dans le bulletin pour obtenir un vieil aspirateur.
 - Le panneau "Interdit aux motos" sur le Jeu d'Arc a été enlevé.
 - Le panneau d'agglomération sur la route de Baron a été déplacé. L'équipement nous informera des mesures à prendre.
 - Circulation des documentations municipales. Intérêt ?
 - Commission scolaire : la réunion a eu lieu avec Ermenonville. Répartition des frais selon le nombre d'enfants. Pas d'autre répartition envisageable.
Le Maire a été chargé de trouver les éléments pour la création d'un syndicat. Recherche des statuts. Les membres sont issus du Conseil et mis en place pour la durée de celui-ci.
 - Numéros de rues : sont arrivés.
- Entretien des routes : Des devis ont été demandés pour la rue Niville : coût 27.000 F Subvention de 40 % du Conseil Général. Pourrait être fait en 1984. Délibération à prendre.
Place du Fort : Coût 40.000 F. Refus : trop cher pour une rectification des angles de la Place.
Place du Jeu d'Arc face à Mme PICOU. Un devis sera demandé pour le renforcement de la pointe, mais sans goudron.
Place Niville : Une subvention de 24.000 F nous est octroyée par le Conseil Général. Elle sera versée dès réalisation des travaux. Contact va être pris avec la D.D.E. pour le lancement des travaux.
- Le Chef de Corps des sapeurs-pompier a acheté le matériel pour la chasse aux guêpes.
- Mare : L'analyse des eaux de la Mare a été faite. "Recevait du purin en quantités non négligeables". La mare a été pompée et nettoyée.
M. VANLERBERGHE s'est engagé à construire un puisard pour collecter le purin. Coût estimatif des travaux entrepris pour nettoyer la mare : 5.000 F.
- Tondeuse : Remise 10 % sur prix affiché (18.120 F). Coût final : 16.300 F. La commune récupérera la T.V.A. sur l'achat, dans deux ans.
- Réunion de l'U.A.I.V. du 10 juin : abandon des communes devant le coût financier. M. HANNIET contre l'idée d'avoir un permanent. L'U.A.I.V. existe toujours, mais sans permanent. Une nouvelle réunion aura lieu pour décider des objectifs.
- Bandes blanches mises sur routes du Plessis et de Nanteuil pour délimitation visible des virages en cas de mauvais temps. Demande sera faite à l'équipement pour des bandes latérales entre Montagny et le Plessis.
- Jardin de la petite école : Echange terminé. La commune a le terrain de bordure, M. LAUDIJOIS celui du fond. Les travaux à la charge de M. LAUDIJOIS sont faits, reste à la commune à faire les siens (séparation entre propriétés LELARD et Communale.

.../...

- Sécurité Sociale : Les élections des administrateurs de la Sécurité sociale auront lieu à la fin de l'année. La liste électorale est affichée en mairie. Les personnes salariées de + de 16 ans peuvent venir vérifier si elles sont inscrites.

- DELIBERATIONS A PRENDRE :

. Livres de bibliothèque scolaire : subvention de 50 % Commande signée pour 1.020 F sera passée sur 1984. Devis approuvé.

. Allocation scolaire (Loi Barangé) : 9 F par élèves x 27 = 243 F. Devis pour petit outillage : 250 F TTC (FLEZ) approuvé.

. Ecoulement des eaux pluviales rue Niville (sur 1984). Devis approuvé.

. "Impasse des Grimpereaux" (tronçon déclassé de l'ancien CD 100). Décision de le nommer ainsi est prise.

. SIVOM : la commune de REEZ FOSSE MARTIN se retire du SIVOM. Délibération prise pour en accepter le retrait.

- Le SIVOM a acheté un terrain sis à Nanteuil pour la construction d'un centre de secours intercommunal (route en ciment Croix d'Andolle).

Animation musicale : satisfaction des services rendus par M. GEOFFROY. Création d'un demi poste supplémentaire. VER et LAGNY LE SEC intéressés. Décision d'y adhérer doit être prise en accord avec Ermenonville (cours donnés pendant les heures de classe) mais accord de principe sur participation de Montagny avec demande de détails (coûts).

- Travaux petite école : toitures du garage et de la cuisine. Devis PICOU 26.888,23 TTC dont 4.216 F TVA récupérable dans deux ans. Une subvention va être demandée pour mise en route des travaux si possible en 1984. Délibération prise.

- ABRI des cars : refus de construire un abri de car aluminium prévu. Coût prohibitif (~ 12.000 F). Il est décidé de réparer celui qui existe.

Il existe en mairie un "Guide de vos droits et démarches", à consulter sur place. Cette information sera publiée dans le bulletin.

Il est demandé que la subvention soit versée rapidement à l'U.S. Montagny.

La séance est levée à 23h30.